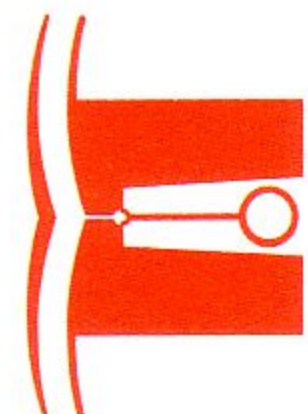




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ESIGELEC 

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.642-1,
Vu l'Article D222-27 alinéa 3 du Code de l'Education,

Vu le décret n°99-747 du 30 août 1999 modifié, relatif à la création du grade de master, et notamment son article 2 alinéa 2,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2008 habilitant l'établissement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé,
Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2008 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie,

Vu le procès-verbal du jury en date du 11 juillet 2008,

attestant que Monsieur **LUCE Sébastien**, né(e) le **23/11/1978 à CHAUMONT (52)**

a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme d'ingénieur,

Le titre **d'ingénieur diplômé de l'ESIGELEC**
est délivré, au titre de l'année universitaire 2007/2008, à Monsieur **LUCE Sébastien**

à qui est conféré le grade de **master**

Le Titulaire



N° Enregistrement
Saint Etienne du Rouvray 200920080146

Fait à Saint Etienne du Rouvray, le 03 mars 2009.

Le Recteur de l'Académie de Rouen
Jean-Jacques FOLLET

